

Édition du "REVEIL DU NORD"

100 Bis, rue de Paris, LILLE

Bureaux à PARIS 43, boulevard Haussmann (9^e)

La plus forte vente de la région

L'Égalité

Directeur : Eug. GUILLAUME

BUREAUX : ROUBAIX 45, rue de la Gare, 45 TOURCOING 15, rue Nationale, 15

NOS ENQUÊTES ECONOMIQUES

Vers un nouvel essor de l'industrie et de la culture du lin dans le Nord

Une rénovation des méthodes de rouissage et de teillage amènera-t-elle bientôt une prospérité nouvelle dans cette branche de l'activité régionale ?

QUE d'échecs suivies par l'industrie linrière française depuis 1834, depuis l'époque où, bravant le danger et la mort, — car sa tête avait été mise à prix, — le grand fileteur Antoine Serles introduisit en notre pays le système anglais pour filer le lin et les étoupes de lin à la mécanique.

Que de travail ! Que d'efforts a-t-on faits, en effet, pour arriver à porter cette industrie au deuxième rang mondial, c'est-à-dire : immédiatement après l'Angleterre. Et il n'est pas terminé, cet effort, si on en juge par les innombrables prises récentes par un groupe de industriels du Nord qui s'organisent pour faire rouir et teiller en France les plus belles productions de notre sol.

A ce propos nous avons voulu obtenir quelques détails sur cette industrie qu'on va reconnaître en France, dans le Nord particulièrement. Voici, résumées, les explications qu'a bien voulu nous donner un des hommes les plus compétents en la matière : M. Thomas, secrétaire général du Comité Linier de France.

L'industrie linrière en péril

En 1927, les membres des bureaux du Syndicat des fileteurs de lin de France et du Comité linier, devant les difficultés d'approvisionnement en matières premières, étaient chargés par leurs collègues d'étudier la question relative à la diminution de la culture du lin en France et, en outre, de chercher les moyens propres à remédier à la situation.

La filature française possède 550.000 broches, qu'il s'agit d'alimenter d'une façon régulière, constante, et cela malgré la pénurie de matières premières, la culture du lin diminuant partout dans des proportions inquiétantes. En Angleterre, le grand pays linier, cette culture est, en effet, réduite de 41 % sur ce qu'elle était avant guerre (Autriche 51 %, Belgique 70 %, Hollande 30 %, Allemagne 80 %, Irlande 60 %, France 70 à 75 %). Chez nous, l'embellissement en lin, qui était de 100.000 hectares en 1840, et tombé à 20.000 en 1910, est remonté ensuite, après-guerre, à 40.000 hectares, ce qui est encore insuffisant pour nos besoins, bien que cent-à cent de moins en moins importants et nous allons en comprendre les raisons.

Les causes du malaise

Il y a donc une diminution notable de culture du lin, tant en France qu'à l'étranger et il faut en rechercher les causes. Les voici : La culture du lin, qui était autrefois familiale, et l'emploi de la filasse, qui était la spécialité des campagnards, ont diminué en raison de la pénurie de main-d'œuvre agricole et aussi parce que la filature « mécanique » a dédaigné le cultivateur de son travail préparatoire à domicile. Le lin est, d'autre part, en raison de son prix de revient élevé, sérieusement concurrencé par le coton. Le linéaire ne préfère-t-elle pas actuellement acheter un drap de coton à 80 fr., plutôt qu'un drap en fil de lin à 160 fr. ? En cette époque de vie chère, la qualité ne passe-t-elle pas toujours au second plan ? Donc, moins de demandes en lin, parce que trop cher. Pourquoi trop cher ? Parce que la culture française étant insuffisante, nous avons recours à la Russie, qui nous fait payer « rubis sur l'ongle » sa spécialité. Parce qu'enfin, une partie du travail de préparation du fil — le rouissage et le teillage — est traité hors de France, chez les Belges et la vallée de la Lys, mieux adaptés que nous à cette industrie. C'est, en effet, vers cette population, de 30 à 25.000 ouvriers spécialisés que sont envoyées les pailles que nous ne pouvons plus nous procurer à nos prix !

Un remède ?

Après nous avoir exposé les raisons d'une crise, M. Thomas nous montre ce que l'on tente pour y pallier et il poursuit notamment : « Nos fileteurs, devant cette situation inquiétante, qui ne pouvait que s'aggraver, ont donc cherché à rénover le travail de rouissage-teillage. »

Ils ont trouvé le moyen de transformer en France, avec une main-d'œuvre française, du lin produit chez nous et destiné à nos usines : chose qui ne pouvait être réalisée plus tôt. Les moyens mécaniques étant alors insuffisants, ils ont cherché à arracher le lin n'est, au point de vue depuis trois ans et celle à teiller est de création toute récente.

Dans ce but, une Société anonyme, agricole et industrielle au capital de cinq millions, vient de se créer, ayant pour objet de rechercher et d'appliquer les moyens de contribuer au développement de la culture du lin en France. Elle établit des « filiales » dans les centres liniers et y intéressera planteurs et filateurs. Ses représentants et Sociétés pourront donc acheter aux cultivateurs les pailles à un prix rémunérateur et fournir à la filature des filasses relativement bon marché, puisqu'elles auront été travaillées mécaniquement chez nous et par nous.

Enfin, pour encourager les agriculteurs à produire le lin, la Société leur ristournera chaque année 25 % des bénéfices réalisés.

Telle est l'œuvre qui vient d'être mise sur pied par ces grands fileteurs de l'œuvre qui a reçu des encouragements et le patronage de nombreuses personnalités et sociétés agricoles.

Bien sûr, à Dunkerque, à Lille, à Valenciennes, dans le Pas-de-Calais et en Bretagne, les usines de rouissage-teillage qu'on vient de créer et d'amener dans ces régions ont recréé de nouvelles et très prospères sociétés.

D'une hauteur de 200 mètres l'avion de Paillard s'abattit en flammes dans des marécages

Jousse fut sérieusement blessé. Paillard et Le Brix furent fortement contusionnés

Voici quelques détails sur l'accident de l'avion « Marseille-Saigon ». Une heure après avoir quitté l'aérodrome de Bang-on, mardi matin, l'avion de Le Brix et Paillard volait à une altitude de 200 mètres environ quand soudain il prit feu et piqua aussitôt du nez dans un terrain marécageux, près des bords de la rivière Sitang, tout près de la gare d'Inzok, sur la voie ferrée de Bangon à Meulmain.

Jousse a déclaré qu'au moment où l'appareil allait survoler la rivière Sitang, le moteur se trouva tout à coup envahi par les flammes que les pilotes essayèrent en vain d'éteindre avec leurs appareils extincteurs. L'hélice fut arrachée et l'appareil tomba par l'avant dans un marais.

Immédiatement, les gens du village voisin accoururent sur les lieux et le courrier put être sauvé. Les aviateurs, recouverts de la boue du marais, furent dégagés et transportés dans une charrette à bœufs, puis en taxi à l'hôpital de Tisalon, où ils reçurent des soins et se réconfortèrent.

L'appareil est complètement hors d'usage. Les deux aviateurs Le Brix et Paillard sont arrivés mercredi soir à Rangon par le train de Haikmain. Tous deux ont été fortement contusionnés et Le Brix est assez sérieusement blessé à la jambe droite ; seul Paillard sort à peu près indemne de l'accident. Le mécanicien Jousse souffre de contusions multiples aux deux jambes. Il a été admis à l'hôpital de Rangon.

Le Brix et Paillard se sont embarqués pour Saigon

On mande de Rangon, que les aviateurs Le Brix et Paillard se sont embarqués hier matin à Pontar pour Saigon avec le courrier postal. L'aviateur Jousse est toujours à l'hôpital de Rangon.

Sera-t-il champion du monde ?



Le boxeur français Emile Pladner, champion de France et d'Europe des poids mouches, qui a battu à Paris, le 21 février, l'Américain Frankie Gensaro, son titre de champion du monde.

AU CONSEIL DE CABINET

Les pensions de guerre rajustées à 140 % à partir du 1^{er} Janvier 1929

Les membres du gouvernement se sont réunis hier matin, en conseil de cabinet, au ministère des Finances, sous la présidence de M. Poincaré.

M. Chéron, ministre des Finances, a exposé au conseil les conditions dans lesquelles se présente le collectif, à la suite des votes de la commission des finances de la Chambre. Le gouvernement a arrêté les propositions que MM. Raymond Poincaré et Henry Chéron apporteront, aujourd'hui, devant la commission.

Le président du Conseil, le ministre des Finances et le ministre des Pensions ont été autorisés à faire signer, par le président de la République, un projet de loi ouvrant un crédit supplémentaire de 56 millions, au titre de l'exercice 1929, pour le rajustement à 140 % à partir du 1^{er} janvier 1929, des pensions de guerre.

Le ministre des Finances a été autorisé à soumettre, à la signature du président de la République, un décret sur le fonctionnement et le contrôle du service des prestations en nature.

MM. Pierre Marraud et André François-Poncet ont été chargés de représenter le gouvernement aux obsèques de M. A. Messager. Prochain conseil de ministres : samedi.

Encore un banquier véreux arrêté à Paris

Sur mandat d'amener de M. Bracke, juge d'instruction, M. Lelèvre, commissaire aux délégations judiciaires, a arrêté Auguste Moreau, âgé de 41 ans, banquier, 12, rue Caumartin, à Paris, et demeurant à Senay. Au cours d'une perquisition faite au siège de la banque, M. Lelèvre a constaté l'absence de toute comptabilité, les coffres-forts étaient vides d'argent et contenaient seulement quelques litres confiés au banquier par des clients. Les quatre employés n'avaient pas touché d'appropriements depuis plusieurs mois. Moreau avait une succursale à Lyon. Ses secrétaires attendaient plusieurs centaines de mille francs. Après interrogatoire d'identité il a été écroué à la prison de la Santé.

Il fait froid, oui mais bien plus encore là-bas, qu'ici : On peut, maintenant, traverser à pied le Rhin gelé



La période de froid exceptionnel que nous traversons a eu pour résultat le gel de nombreux cours d'eau. Le Rhin n'a pas échappé à la règle et le fleuve qui avait couté librement pendant de longues années, vient d'être pris par la glace. On voit ici des promeneurs traversant le fleuve devant le célèbre rocher de « Lersiel ».

La victime du drame de Fives-Lille est décédée

Nous avons relaté dans nos précédents numéros, les circonstances mystérieuses, un jeune homme, Eugène Rocca, avait été frappé d'un coup de tranchet au ventre, par un individu, à Fives-Lille.

Le 15 heures, Eugène Rocca est décédé à l'Hôpital Saint-Sauveur de Lille, des suites de sa terrible blessure. Son autopsie sera pratiquée aujourd'hui.

Avant de perdre connaissance, Eugène Rocca avait été interrogé un dernier fois mercredi soir à 19 heures, par M. Richard, juge d'instruction, et en présence de son meurtrier supposé, Célestin Perreny.

Ses déclarations furent exactement y. Il me semble que c'est un homme comme ça, mais je ne puis l'affirmer exactement, car j'étais ivre.

Trois témoins ont été retrouvés

Judi, l'enquête a fait un pas nouveau dans la voie de la vérité. Les trois jeunes gens qui avaient assisté en témoins indifférents à la bagarre au cours de laquelle E. Rocca a trouvé la mort se sont fait connaître à M. Richard, juge d'instruction, avec Ringot et Segard, les deux amis de Rocca. Ils les ont reconnus et ont confirmé leurs dires.

M. Loucheur, ministre du Travail, inaugurerà Hazebrouck, le monument de M. l'abbé Lemire

Par une dérogation spéciale à la décision prise par le conseil des ministres, au sujet des déplacements ministériels suspendus jusqu'aux élections, M. Loucheur, ministre du Travail, avec l'assentiment de tous les membres du gouvernement, a accueilli favorablement l'invitation que lui avait adressée M. Louis Bonte, maire de la ville d'Hazebrouck, au nom du comité d'érection, et accepté de présider les fêtes du dimanche 14 avril prochain.

On sait que ce jour-là doit être inauguré le monument érigé, par souscription publique, en l'honneur de M. l'abbé Lemire, député-maire d'Hazebrouck, et, en même temps, le Jardin public, dont il fut le promoteur.

La commission des fêtes publiques s'emploie à donner à ces fêtes, le plus brillant éclat. — Un banquet populaire est organisé, auquel prendront part, avec les notabilités, les membres des nombreuses délégations de Jardins Ouvriers.

Pour la soirée, le programme prévoit des concerts, des illuminations et un grand feu d'artifice.

MORT DE M. L. LAFFERRE ANCIEN MINISTRE

M. Louis Lafferre, est décédé, hier après-midi, à Paris. Il avait été ministre de l'Instruction Publique et président du comité exécutif du parti radical et radical-socialiste.

N'oubliez pas surtout de lire en 2^e page notre nouveau et palpitant roman feuilleton, la fiancée du condamné

Un ouvrier broyé par une turbine à Marquette-lez-Lille

Un terrible accident s'est produit hier vers 9 h. 15 à la Raffinerie Bernard, clos de l'Abbaye à Marquette-lez-Lille.

Un ouvrier âgé de 29 ans, M. Marcel Buisson, célibataire, demeurant 30, rue Saint-Sébastien, se trouvant occupé à nettoyer une turbine, glissa et tomba sur la puissante machine en marche.

Une grande émotion s'empara du personnel de l'usine ; de suite des hommes courageux s'élancèrent au secours du malheureux qui fut sérieusement blessé.

Le docteur Herbart mandé en hâte et arrivé de suite sur les lieux ne put que constater le décès.

Une enquête sur les responsabilités de cet accident est menée par la gendarmerie de La Madeleine.

Deux assassins condamnés à mort par contumace

La Cour d'Assises des Ardennes a condamné à mort, par contumace, les nommés Lapkowicz et Ribicki, sujets Polonais qui, au mois de juin dernier, assassinèrent, sur la route de Grandham à Autry, M. Tisserand, entrepreneur et M. Nordick, commis de ce dernier. Le vol fut le mobile du crime.

La libération de la 2^e fraction de la classe 1927

Hier, au début de sa séance de l'après-midi, la Chambre a adopté la proposition de loi de M. Paul BERNIER et plusieurs de ses collègues, concernant le classement par anticipation dans la disponibilité des militaires appartenant à la deuxième fraction de la classe 1927.

Un canot échoué sur la plage de Mardyck contenait le cadavre d'un marin

Un employé de chemin de fer, M. Dumont, qui chassait sur la plage de Mardyck, a découvert un canot sur lequel, gravé au couteau, se lisait l'inscription O-172.

Le chasseur avisa la garde chassé Abraham Quvra, dont l'habitation était toute proche, car dans l'embarcation, gisait un homme mort.

Le maître de Mardyck, M. Debril et le chef de gendarmerie Cabonne, prévenu également arrivèrent rapidement sur les lieux, en même temps que le docteur Top, de Loon Plage, constatant le décès du malheureux, décédé dû à une congestion cérébrale.

Dès que les constatations eurent été faites, on prit soin de transporter le cadavre sur une civière et au prix de mille difficultés jusqu'à la morgue.

Un pêcheur Ostendais

Le corps portait des bottes blanches coutchonnées. Dans les poches des vêtements on trouva un porte-monnaie contenant 213 fr., constitués par deux billets de 100 francs belges, un billet de 5 fr. et le reste en monnaie belge et française. Il n'avait sur lui aucun papier d'identité, mais à l'annulaire de la main gauche on trouva une alliance portant les initiales P. J. Grâce à ce bijou on put identifier le cadavre. Il s'agissait du pêcheur Jean Poujaert, à Ostende et appartenant à l'équipage du bateau pêcheur O. 172 qui sombra au cours d'un naufrage, sans doute, car on n'a plus de nouvelles de ce bâtiment.

Le 172 possédait le rôle d'équipage suivant : originaire d'Admirke, patron du bateau : LENAERS (René), né en 1891, inscrit à Ostende, originaire d'Admirke, patron du bateau. BAILEUL (François), né en 1883, inscrit à Ostende.

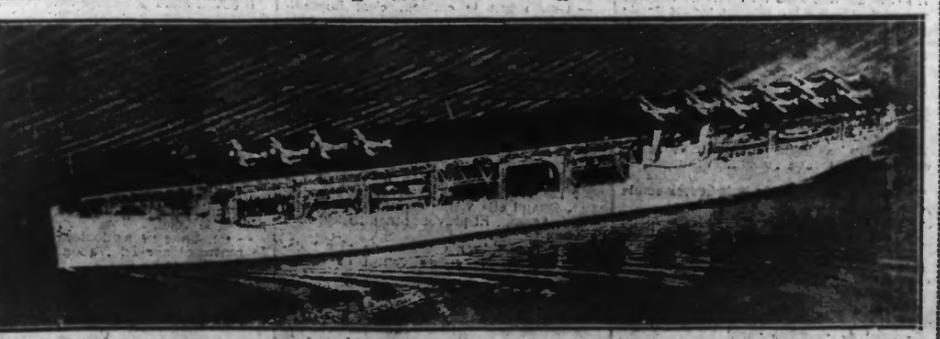
POUJAERT (Jean), né en 1907, inscrit à Ostende. WANDENDRIESCHE (Oscar), né en 1891, inscrit à Ostende.

Le petit LENAERS, âgé de 10 ans, mousse, fils du patron. On suppose que la barque où l'on trouva l'infortuné Poujaert se sera échouée la nuit dernière au moment de la marée et qu'épuisé le marin se sera affalé dans l'embarcation, nu-tête, par la brise glaciale du N.-E. et aura été frappé de congestion.

Le corps a été reconnu par la famille

Hier à 16 heures, les membres de la famille du marin Jean Poujaert, sont arrivés à Dunkerque et ont reconnu le corps du malheureux naufragé, qui sera transporté à Ostende lorsque les formalités auront été remplies.

Un bateau porte-avions moderne, de la flotte américaine



Voici l'un des derniers bateaux porte-avions de la flotte américaine. On remarque l'immense plate-forme qui recouvre le sillage, et la partie droite du pont, la disposition latérale des cheminées.

M. Paul Boncour a prononcé un grand discours hier sur le pacte Kellogg à la Chambre

Auparavant l'Assemblée avait poursuivi la discussion du projet de loi sur les loyers

Judi matin, la Chambre poursuit la discussion de la loi sur les loyers. M. Fernand BRUN continue le discours qu'il avait commencé mardi matin.

Il proteste contre l'effet rétroactif qu'on tend à donner au projet qui est soumis à la Chambre et également contre les dispositions accordant aux étrangers le droit à la prorogation. Il réclame un régime répondant à ces trois grands mots : Liberté, Egalité, Fra-

Il conclut en adjurant la Chambre de s'occuper aux aspirants locataires et de ne pas brimer la propriété. (Appl. à droite).

M. CACHIN soutient ensuite que la nouvelle loi va provoquer une hausse nouvelle du coût de la vie.

Puis, M. LUQUET dit que la loi proposée est votée, elle risque de provoquer dans les grands centres industriels des troubles sociaux au cas où l'augmentation des loyers ne correspondrait pas à une augmentation correspondante des salaires.

A 6 h 10, M. PERNOT s'élève contre les prorogations accordées aux étrangers au détriment d'anciens combattants français. Il estime que la crise des loyers est causée par la mauvaise répartition des logements.

Après une intervention de M. A. Hesse, la suite des débats est renvoyée à ce matin et la séance est levée.

Le pacte Kellogg

A la reprise à 15 h. 05, la Chambre reprend la discussion générale du projet autorisant la ratification du pacte Kellogg.

M. RENAULDE, mandé par le groupe socialiste, monte à la tribune.

Il déclare d'abord que son parti approuve sans réserve le pacte Kellogg. Il fait ensuite quelques réflexions sur le pacte « qui, dit-il, est un moyen d'engager un peu plus avant dans la procédure de paix qui, jusqu'ici, a été discuté sans recevoir force de loi internationale ».

« Ou le pacte Kellogg aura une suite, comme nous l'espérons, ajoute l'orateur, ou ce sera qu'une formule vaine, inutile ».

M. RENAULDE affirme alors que si le monde n'aboutit pas à la limitation des armements, on risque de provoquer une immense déstabilisation chez les peuples.

« Mais, comme le député socialiste met en cause M. Painlevé, ministre de la guerre, ce dernier affirme qu'il n'y a eu aucune suggestion faite à Genève par un représentant de la France, qui soit en contradiction avec les actes du Gouvernement actuel. (Appl.) ».

Enfin, M. RENAULDE conclut en disant qu'il est en adoptant le pacte signé par MM. Briand et Kellogg, ses amis et lui attendent tout soit sur le plan politique, qui ramène toutes les nations signataires de ce pacte à l'acceptation du protocole de Genève (Appl. à gauche).

Qu'avez-vous fait contre la vie chère ?

Ce que nous disent les maires de notre région

(De notre Correspondant particulier)

Le problème que l'on a appelé de la « vie chère » et qui mériterait plutôt de s'appeler de la « vie trop chère », n'a jamais cessé d'intéresser les pouvoirs publics, et il restait plus d'actualité que jamais. Les mairies. On a déjà beaucoup parlé des projets de lutte contre la vie chère. Nous avons voulu savoir ce qui avait été réalisé dans notre région. C'est pourquoi nous avons tenu à demander aux municipalités ce qu'elles ont fait ou tenté de faire pour résoudre le problème si complexe.

Ce sont les réponses que nous ont données les maires ou leurs représentants, qui nous publions au jour et à mesure de notre enquête.

L'opinion de M. Seigneur maire de Croix

La Ville de Croix est en plein développement. Elle doit, à sa situation voisine de Roubaix, à ses importantes usines, aux deux grandes lignes de tramway qui la desservent, le Métro et le Car F, à l'activité d'une population ouvrière nombreuse et à une intelligente administration municipale, de connaître une belle prospérité. Aussi, a-t-on pensé, qu'il était utile d recueillir, sur la question de la « Vie Chère », l'opinion du premier magistrat municipal.

C'est chez lui, dès le matin, pour ne pas le manquer, dans sa simple et accueillante demeure de la rue Guisquière, que nous avons rencontré M. le Maire de Croix.

C'est chez lui, dès le matin, pour ne pas le manquer, dans sa simple et accueillante demeure de la rue Guisquière, que nous avons rencontré M. le Maire de Croix.

Cependant si directement nous ne pouvons influencer les cours, il est possible de les discipliner dans une certaine mesure, en favorisant la concurrence.

Un bon résultat est le marché qui a lieu plusieurs jours par semaine. Il est très bien approvisionné, bien fréquenté et tenu par des bouchers et marchands des environs. Il vient 7 ou 8 bochers de Lille, une dizaine de marchands de légumes, primeurs, beurre, œufs. Ils ont une bonne influence sur l'équilibre des prix.

Des œuvres sociales

Mais cela n'est pas la vie moins chère.

Dans un autre domaine, nous avons repéré les propriétés de la Ville, pour des jardins ouvriers. Ils sont cédés gratuitement aux vieillards et aux assistés du Bureau de bienfaisance. Nous avons été suivis par un industriel. Mais il y a encore de très nombreux incultes, qui pourraient être cédés aux travailleurs, car, ajoute M. Seigneur, à moment où les légumes sont si chers, c'est un crime de laisser des terres incultes.

Notre programme de « Habitations à Bon Marché » dont 60 maisons sont déjà construites — un nouveau projet de 20 maisons est en